

Canadian French / Français – Canada – DMCA Notices

[Home](#) / [Canadian French / Français – Canada – Disney Terms of Use](#) / Canadian French / Français – Canada – DMCA Notices

Avis de la DMCA (Loi de protection des droits d’auteur numériques aux États-Unis)

Conformément au Titre 17 du Code des États-Unis, Section 512(c)(2), les notifications de réclamations relatives à la violation des droits d’auteur doivent être envoyées à l’Agent désigné du Prestataire de services.

Les notifications doivent être soumises à l’Agent désigné suivant : Prestataire de services : The Walt Disney Company

Nom de l’Agent désigné pour recevoir les Notifications de réclamations relatives aux infractions : Lance R. Griffin

Adresse complète de l’Agent désigné à qui la notification doit être envoyée : 500 South Buena Vista Street, Burbank, California 91521, États-Unis

Numéro de téléphone de l’Agent désigné : +1 818-560-1000

Numéro de télécopieur de l’Agent désigné : +1 818-560-4299

Courriel de l’Agent désigné : designated.agent@dig.twdc.com

Pour que la notification soit prise en compte, elle doit être faite par écrit et contenir les éléments suivants :

1. une signature matérielle ou électronique de la personne autorisée à agir au nom du titulaire du droit exclusif qui aurait été enfreint ;
2. l’identification de l’œuvre protégée par droits d’auteur qui aurait fait l’objet d’une violation ou, si plusieurs œuvres protégées par droits d’auteur sur un site en ligne en particulier font l’objet d’une seule notification, la liste représentant lesdites œuvres sur ce site ;
3. l’identification du contenu prétendument copié ou faisant l’objet d’une activité de copie, et qui doit être supprimé ou auquel l’accès doit être désactivé, et des informations suffisantes, dans une mesure raisonnable, pour nous permettre de localiser le contenu concerné ;

4. une information suffisante pour nous permettre de contacter la partie plaignante telle qu'une adresse, un numéro de téléphone et, si possible, une adresse électronique à laquelle la partie plaignante peut être jointe ;
5. une attestation du plaignant, indiquant qu'il est convaincu en toute bonne foi que l'utilisation incriminée du contenu n'est pas autorisée par le propriétaire des droits d'auteur, son mandataire, ou par la Loi ; et
6. une attestation que les informations contenues dans la notification sont exactes ainsi que, sous peine de parjure, que la partie plaignante est autorisée à agir au nom du titulaire d'un droit exclusif qui aurait été enfreint.

Il est possible que nous vous envoyions un avis stipulant que nous avons supprimé ou désactivé l'accès à un certain contenu. Cet avis pourra prendre la forme d'un avis général sur n'importe quel service de Disney, d'un courriel envoyé à l'utilisateur sur une adresse électronique en notre possession, ou d'un courrier prioritaire à l'adresse postale que nous possédons vous concernant. Si vous recevez un tel avis, il vous est possible, en écrivant à l'Agent désigné, de fournir une contre-notification qui contient les informations ci-dessous. Pour qu'elle soit prise en compte, cette contre-notification doit être faite par écrit et contenir les éléments suivants :

1. votre signature physique ou électronique ;
2. l'identification du contenu ayant été supprimé ou dont l'accès a été désactivé, ainsi que l'emplacement où se trouvait le contenu avant son retrait ou sa désactivation ;
3. une déclaration sous peine de parjure selon laquelle vous estimez de bonne foi que le contenu a été supprimé ou bloqué suite à une erreur ou à une identification erronée du contenu à supprimer ou à bloquer ; et
4. vos nom, adresse postale et numéro de téléphone, ainsi qu'une déclaration dans laquelle vous acceptez la compétence du tribunal de la circonscription fédérale dans laquelle se situe votre adresse postale, ou, si votre adresse postale est en dehors des États-Unis, de toute instance judiciaire dans le territoire de compétence où Disney Interactive est présent, et que vous accepterez les significations de la personne qui a fourni la notification d'une potentielle infraction de contenu ou de l'agent d'une telle personne.